

# VOIX D'EAUX

## DANS CE NUMÉRO :

<i>L'édito du Président</i>	1
<i>L'opportunité de la réforme des Statuts</i>	1
<i>Un Outil pour l'Avenir : le Schéma Directeur</i>	2
<i>Restructuration de l'assainissement en Camargue</i>	2
<i>Un Contrat de Canal pour Craponne</i>	3
<i>De nouvelles règles de subvention</i>	3
<i>Mise en Valeur des Archives</i>	3
<i>Gestion du SMGAS : Laurence Couriol</i>	4
<i>Notre nouveau Trésorier : Madame Fleisch</i>	4
<i>Tribune : Bernard Bacchi</i>	4
<i>Liste de Diffusion</i>	4

## LE MOT DU PRÉSIDENT

La communication est devenue une activité dont nous avons très souvent tendance à nous méfier parce qu'elle est parfois synonyme de vente, ou parce qu'elle a peu à nous dire, ou tout simplement parce que nous en sommes submergés. Nous nous sommes posé la question de l'opportunité pour le Syndicat Mixte de « communiquer », nous aussi, et nous avons hésité à nous y engager.

Et parce que nous n'avons rien à vendre, parce que nous avons beaucoup à dire et parce que nous ne communiquons jusqu'à aujourd'hui que trop peu, nous avons décidé, nous aussi, non pas de nous y engager, mais de nous y investir franchement.

Le Syndicat Mixte réalise un travail important pour les Associations Syndicales adhérentes. Bien entendu sa vocation première est d'assurer les obligations comptables et administratives des Associations. Mais nous nous engageons de plus en plus au-delà :

- dans la partie comptable même, nous travaillons actuellement à une remise en forme pour compléter la comptabilité publique par un outil de gestion efficace et compréhensible de la part des adhérents,

- nous nous positionnons de plus en plus comme un relais, un lien entre les Associations et les partenaires : tutelle administrative et comptable, collectivités territoriales, financeurs, administrations, partenaires techniques, structures de gestion,

- nous nous engageons en tant que moteur et acteur, aux côtés des Présidents et Syndics, dans les

réflexions engagées sur l'avenir des Associations, en nous appuyant sur l'obligation de révisions des Statuts pour maintenir un service fiable et au moindre coût pour les adhérents.

Il est essentiel d'expliquer ce que nous faisons et dans quel cadre, que nous fassions le point entre nous et avec nos partenaires. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui ce premier numéro d'un bulletin de liaison régulier. Il est diffusé à tous les Présidents et Syndics des Associations Syndicales adhérentes au Syndicat Mixte, ainsi qu'à tous nos partenaires dont vous trouverez la liste en bas de page 4.

Si nous ne sommes pas des spécialistes de la communication, ce bulletin est celui des Présidents des Associations Syndicales affiliées au SMGAS. Je tiens donc à ce que les Présidents puissent s'y exprimer dans une Tribune qui leur sera réservée dans chaque bulletin. Je tiendrai aussi à ce que ce Bulletin soit utile et efficace, à commencer par son prix d'édition, aujourd'hui de 0.6 € HT l'unité pour 400 exemplaires édités.

Je vous propose donc de nous retrouver tous les trimestres pour faire le point sur les grands dossiers que nous traitons ensemble.

Le Président du SMGAS

Jean-Paul Taris

## EDITO

### RÉFORME DES STATUTS : UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ POUR NOS ASSOCIATIONS

Le fait marquant de l'année 2006 pour les Associations Syndicales est sans aucun doute la parution, le 3 mai, du Décret d'Application de l'Ordonnance du 1er juillet 2004 définissant le cadre juridique renoué des Associations Syndicales de Propriétaires (ASP).

Cet aboutissement est le résultat d'un processus laborieux étant donné le champ d'application de l'Ordonnance (la gamme des objets des ASP est très vaste) et les nombreuses négociations entre les services de l'État et les représentants des ASP. Il n'en reste pas moins que les Associations Syndicales affiliées au SMGAS sont de fait devant un tournant de leur histoire.

Cette nouvelle réglementation était attendue en effet comme une opportunité d'aller bien au-delà d'une simple mise en conformité administrative.

Au niveau de l'ASA, il s'agit au minimum de rédiger des documents (statuts, périmètre et éventuellement règlement intérieur) fonctionnels, c'est-à-dire à jour vis-à-vis du fonctionnement effectif de l'Association (enregistrement des règles de distribution

actualisées, enregistrement de servitudes, mise à jour du parcellaire) ; mais dans de nombreux cas il s'agit de pousser la réflexion plus loin, par une remise en cause radicale du périmètre, du service, de la tarification, du fonctionnement, de réfléchir à un regroupement d'Associations ; dans certains cas, la réflexion est poussée jusqu'à la question même du maintien de l'Association.

Il s'agira deuxièmement d'intégrer les Associations Syndicales dans leur nouvel environnement en les accordant avec les orientations politiques et stratégiques actuelles liées à la gestion de l'eau : logique territoriale et non plus administrative, gestion concertée et multi-usages de la ressource en eau, gestion quantitative et qualitative avérée. Il s'agira de s'y intégrer de manière efficace, de travailler en partenariat avec l'ensemble des intervenants en la matière.

En somme, le Décret est le point de départ de grands chantiers dont certains sont abordés dans ce premier bulletin et seront développés dans les prochains numéros.

*Après 1865 et  
1927 : 2006, une  
année charnière  
pour les  
Associations  
Syndicales de  
Propriétaires*

*Le Schéma  
Directeur : un  
outil pour  
préparer l'avenir*



*Le canal en béton du Sambuc : un ouvrage à réhabiliter en fonction de besoins à actualiser*

## UN OUTIL POUR LA RÉFORME DES STATUTS : LE SCHÉMA DIRECTEUR

Bien peu nombreuses sont nos Associations Syndicales ne présentant pas de problème technique dû à la vétusté des ouvrages, de fonctionnement dû à l'évolution du foncier ou de renouvellement de ses dirigeants, ceci pour n'en citer que deux. Pour une grande majorité des Associations, la révision des statuts n'a de sens que si elle est l'aboutissement d'une réflexion de fond sur leur devenir. C'est pourquoi certaines d'entre-elles se sont engagées dans l'élaboration d'un « Schéma Directeur ».

Le Schéma Directeur est à l'origine un outil d'identification et de planification des travaux sur une période de plusieurs campagnes, outil souhaité par les financeurs (Département et Région). Il s'agissait d'établir un programme raisonné et cohérent d'investissement.

Avec la réforme des statuts des Associations Syndicales, le SMGAS a développé cet outil en l'étendant à tous les domaines de l'ASA :

- technique : établissement et chiffrage d'un programme pluriannuel de travaux,
- gestion : établissement des statuts, périmètres, règlement intérieur, principes de tarification, servitudes, gestion administrative et comptable,
- vie associative : développement de la communication vers les adhérents et vers l'extérieur (rapports moraux et financiers, bulletins de liaison).

L'élaboration de statuts modifiés devient alors l'aboutissement d'une réflexion généra-

le sur l'ASA, sa situation et ses problèmes actuels, pour que la validation des statuts ne se résume pas à un acte administratif, mais soit une relance pour un service aux adhérents fiable et au moindre coût, tout en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

De ce fait le contenu du Schéma Directeur est construit sur mesure pour l'ASA considéré, par le Syndicat de l'ASA avec l'aide du SMGAS.

A ce jour six ASA se sont engagées : l'ASA Irrigation Haute Crau, l'ASA Canal du Sambuc, l'ASA Canal en Relief de la Grande Montlong, et les AS de la Triquette, de Bastières et de Gimeaux se sont associées pour un Schéma Directeur commun.

Les sommes engagées par ces ASA sont importantes : de 50 000 €HT (Sambuc et Canal en Relief de la Grande Montlong) à 130 000 €HT (Haute Crau). Il s'agit en effet d'intégrer un Bureau d'Étude Technique et d'intégrer la prestation de service du SMGAS (stagiaire, analyse comptable, animation). Cependant, le soutien de la part du Département et de la Région est fort puisque ceux-ci devraient s'engager pour un soutien financier de 80% (obtenu à ce jour pour l'ASA Irrigation Haute Crau).

## ASSAINISSEMENT EN CAMARGUE : RESTRUCTURATION ET PLAN RHÔNE

Les Associations Syndicales d'Assainissement en Camargue sont confrontées à la nécessité d'une gestion non plus à l'échelle de chaque Association, mais à l'échelle de la Camargue. Or si la Commission Exécutive de l'Eau du Parc Naturel Régional a pour vocation de définir la stratégie de gestion de l'eau pour la Camargue, la structuration actuelle des Associations Syndicales d'Assainissement ne permet pas à ces dernières d'y participer de manière fiable et efficace. Ceci sans compter les impératifs à venir du Plan Rhône et la gestion du « risque hydrologique ». D'où l'engagement du SMGAS sur ce thème.

La logique évidente d'une gestion de l'eau à l'échelle de bassins versants et non plus à l'échelle administrative est aujourd'hui non seulement admise mais constitue un point fondamental de toute politique de gestion de l'eau. Ainsi la Directive Cadre Européenne (DCE), la Loi sur l'Eau, les politiques nationales et locales de gestion et d'aménagement posent la gestion par territoire cohérent comme base indiscutable. Pour nos Associations Syndicales, ce principe se traduit clairement par une impossibilité de plus en plus forte de soutien de l'Association hors de ce cadre. En d'autres termes : toute subvention ne peut être accordée s'il n'y a pas intégration au plan de gestion local.

Les Associations d'Assainissement de Camargue présentent deux handicaps de ce point de vue :

- il n'existe pas de coordination dans la gestion de l'assainissement à l'échelle de la Camargue : chaque structure est autonome et ne participe pas d'une gestion d'ensemble,
- il existe pour le Nord-Vaccarès 7 Associations pour un seul et même réseau : une gestion sereine et efficace est par conséquent très difficile.

S'ajoute à cela un problème de compréhension de la part des adhérents (beaucoup payant pour deux Associations d'Assainissement et une, voire deux, d'irrigation). Enfin, le Plan Rhône prévoit la mise en place de déversoirs sur le Petit Rhône pour délestage dans le Delta (de même qu'en Camargue gardoise). Les réseaux actuels ne sont bien entendu pas adaptés à une telle contrainte.

Le SMGAS a donc décidé de proposer un projet visant à répondre à ces enjeux. Il s'agit en quelque sorte d'un Schéma Directeur (voir article ci-dessus) à l'échelle de l'assainissement en Camargue, visant à regrouper les

Associations par réseau et à mettre en place une coordination efficace :

- inventaire et état des lieux des ouvrages (publics mais aussi privés) et des besoins d'entretien et de travaux,
- détermination des données comptables et administratives,
- mise en place d'une coordination inter-ASA et d'une représentation efficace au sein de la Commission Exécutive de l'Eau du Parc Naturel Régional,
- rénovation des statuts, périmètres, règlements intérieurs, servitudes,
- intégration du Plan Rhône et détermination des surcoûts de fonctionnement et d'investissement.

Il s'agit d'un programme de deux ans de travail prolongés d'une année de mise en place, pour un budget de 460 000 €HT. L'Agence de Bassin, le Département, la Région, la Commune d'Arles et le Plan Rhône sont sollicités pour une participation financière de 80%.

L'ensemble de l'opération sera mené par les Présidents des ASA et réalisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Camargue en sa qualité de coordinateur pour l'ensemble du territoire camarguais.



*ASA de l'Aube de Bouic : travaux de rec Général, Conseil Régional, ASA Aube de E*

*DCE, Contrat  
de Delta, Plan  
Rhône, Syndicat  
d'Étude et de  
Gestion de la  
Nappe de Crau  
... impossible de  
continuer à  
travailler hors du  
cadre territorial*

## UNE GESTION POUR L'IRRIGATION EN CRAU : LE CONTRAT DE CANAL

**SDAGE, SAGE, Contrat de Rivière, les cadres d'une définition d'une gestion concertée de la ressource en eau sont multiples et adaptés aux échelles et aux contextes. L'Association Syndicale des Arrosants de la Crau s'est engagée dans l'établissement d'un « Contrat de Canal », plan de gestion adapté à la gestion d'un canal d'irrigation.**

L'irrigation de la Crau est assurée par un système complexe de canaux et d'Associations Syndicales. D'où l'absence à ce jour d'une gestion et d'une coordination à l'échelle de la Crau et donc de l'ensemble du réseau.

Pourtant la ressource en eau est unique, il s'agit de la prise de Lamanon sur le canal EDF. Une gestion efficace commune passe par une maîtrise de l'eau et l'Union Boisgelin-Craponne, gestionnaire du canal commun de répartition de l'eau en tête de Crau vient de s'engager dans un programme d'investissement en ce sens jusqu'en 2008.

L'Association Syndicale des Arrosants de la Crau a décidé d'aller plus loin. Cette association dessert à partir de sa prise sur le canal de l'Union et le Canal de Craponne un périmètre de 10 000 ha incluant une dizaine d'Associations Syndicales (ceci sans compter un nombre notable d'associations informelles). Les dirigeants des Arrosants de la Crau estiment nécessaire de dépasser le cadre strict d'une gestion morcelée à l'échelle de chaque Association Syndicale. Ils ont donc décidé de regrouper les Associations afin d'engager une réflexion sur l'établissement d'un plan de gestion commun : un Contrat de Canal.

La réflexion ne sera pas limitée aux Associations, mais étendue à l'ensemble des intervenants et usagers : administrations, collectivités et usagers participeront pleinement à la démarche, car l'intérêt d'un fonctionnement pérenne et efficace de l'irrigation en Crau dépasse très largement le cadre de l'irrigation.

Il s'agira dans un premier temps de faire le point sur l'ensemble du périmètre irrigué à partir du Canal de Craponne. Un tel état des lieux servira de base à la réflexion commune. Certaines Associations amèneront à cette réflexion leur propre état des lieux établi par Schéma Directeur (AS de Langlade, du Rageyrol de Vergières, de la Haute Crau).

Dans un deuxième temps il s'agira de réaliser un travail de prospective technique, structurelle, financière, comptable et tarifaire afin de déterminer les termes du Contrat de Canal.

L'Association Syndicale des Arrosants de la Crau sera maître d'Ouvrage de l'opération, Gaétan Guichard, son Directeur Technique, en sera l'animateur. L'ensemble des partenaires soutient vivement cette démarche et l'Agence de Bassin s'est déjà déclarée vouloir soutenir financièrement ce projet.

## ATTENTION : NOUVELLES RÈGLES DANS LES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional PACA sont actuellement les deux principales structures soutenant financièrement nos Associations Syndicales dans le cadre de leurs investissements. Dans la plupart des cas, chacun d'eux s'engage pour 40% du montant total des travaux ou des études, pour atteindre le plafond légal de 80% de fonds publics.

Jusqu'à ce jour, les accords de subvention étaient votés régulièrement dans l'année en fonction des dates de demande.

Or il s'avère que les demandes ont été, à l'échelle du Département, très fortes pour cette année 2006, et les enveloppes budgétaires allouées à l'Hydraulique Agricole largement dépassées. L'intervention financière de l'État a permis d'abonder ces enveloppes et toutes les demandes ont pu recevoir une réponse positive.

Il n'en reste pas moins que ce problème a suscité une réflexion sur les modalités d'attribution des subventions, car en cas de dépassement des enveloppes, les dernières demandes sont rejetées, sans pour autant être les moins pertinentes, puisque le seul critère d'attribution est la date de demande.

C'est pourquoi il a été décidé, dès cette année, de ne voter les accords de subvention qu'une seule fois dans l'année, en mai, après avoir recueilli et analysé l'ensemble des demandes jusqu'en avril, pour des travaux ne pouvant donc être réalisés que lors de la période de chômage suivante. En d'autres termes, il s'agira pour les Associations Syndicales d'anticiper d'un an les travaux à réaliser. Une dérogation pour démarrage avant attribution de subvention pourra être sollicitée en cas d'urgence, mais sous réserve d'une délibération positive en mai.



de redimensionnement et d'enrochement, 2006 —Financement Conseil de Bouic

## ARCHIVES DES ASA : UN PROJET DE MISE EN VALEUR

En février 2005, les Associations du SMGAS remettaient l'ensemble de leurs archives, soit 130 mètres linéaires, aux Archives Municipales d'Arles. Depuis, le SMGAS s'est associé aux Archives Municipales, au DESMID et au Parc Naturel Régional de Camargue afin de réfléchir à une valorisation de ces précieux documents :

- traitement et conditionnement des documents pour une conservation et une utilisation efficace,
- collecte des pièces privées et recueil de l'histoire orale auprès des acteurs actuels et passés,
- travail historique de reconstitution de l'histoire des Associations, ainsi que travail thématique (conflits et crises passées, modes de gestion, etc.)
- communication vers les adhérents et le grand public (dépliants et plaquettes, interventions lors des Assemblées de Propriétaires, expositions permanentes et temporaires, signalétique de terrain).

Les résultats de ce projet, dont la partie financière est en cours de finalisation, pourront donc servir de base à un travail efficace de communication et d'explication de l'intérêt de service public des Associations Syndicales vers les adhérents et le grand public.

*Le Contrat de  
Canal : un Plan  
de Gestion établi  
par les  
Associations pour  
les Associations*

*Subventions :  
dossiers déposés  
avant avril pour  
délibérations en  
mai-juin et  
travaux à la  
période de chômage  
suivante*

*Archives des  
ASA : un  
patrimoine  
historique unique  
à exploiter et  
mettre en valeur.*

## UNE CERTAINE VISION DE L'ASA : BERNARD BACCHI PRÉSIDENT DE L'AS DE LA ROUBINE DE GIMEAUX

L'ASA de la Roubine de Gimeaux est une ASA d'Irrigation de Camargue. Elle gère 500 litres par seconde pour 87 adhérents et un périmètre de 500 hectares. Bernard Bacchi en a été élu Président le 13 juin 2006.



Être Président d'une ASA est pour moi avant tout un réel engagement et une présence de tous les instants. En prenant ce poste, et à l'image de beaucoup de mes collègues, il ne s'agissait pas dans mon esprit de bénéficier d'un titre honorifique ou de gagner en fierté à voir mon nom sur des documents officiels. Il s'agissait bien d'accepter la responsabilité de tout mettre en œuvre pour que les adhérents de l'ASA dont je suis membre bénéficient du meilleur service au moindre coût pour l'Association et ses partenaires. Sans oublier de la faire participer à la vie de la Camargue, dans la mesure où une gestion efficace de l'eau constitue un pilier essentiel de ce qu'est notre pays aujourd'hui. En d'autres termes : je suis Camarguais, je vis en Camargue et souhaite continuer à vivre dans ce cadre, car je l'aime tel qu'il est.

Je m'attendais à un réel engagement, mais j'ai tout de même été surpris par l'ampleur du travail de Président. Les problèmes de desserte en eau, de voisinage aux abords des canaux, de recouvrement des rôles nécessitent de ma part une disponibilité inattendue et une diplomatie à toute épreuve. A cela s'ajoute la gestion du garde, le suivi des travaux et de l'entretien, le suivi comptable et administratif, le relationnel avec l'ASA de la Triquette (qui nous fournit l'eau). Il est bien des jours où je me dis que j'aurais pu faire autre chose mais je ne regrette pas d'en avoir accepté la présidence et je reste persuadé qu'aujourd'hui et malgré l'ampleur du travail à réaliser, il s'agit avant tout de persévérer et d'aller de l'avant. L'ASA de la Triquette, l'ASL de Bastières et l'ASA de Gimeaux, parce qu'elles gèrent le même ré-

seau, sont confrontées aux mêmes problèmes et enjeux. Nous avons délibéré afin de faire un état des lieux complet et construire notre avenir ensemble, à travers un Schéma Directeur. Nous ne pouvons plus raisonner sans se soucier de l'impact de nos décisions, car nous faisons partie d'un ensemble. Il s'agira d'un travail qui me demandera encore plus de temps et me causera sans doute plus de soucis, mais je suis convaincu qu'avec l'aide de chacun cet effort sera surmonté, afin que le moment venu je lègue à mon successeur un outil performant et en parfait état de marche.

Je souhaite vivement qu'au terme de mon mandat la gestion quotidienne de l'ASA ait gagné en efficacité pour les adhérents, que les liens avec mes collègues Présidents et nos partenaires sur le territoire se seront tissés de manière constructive et efficace.

Bernard Bacchi

« Être Président  
d'une ASA est  
pour moi avant  
tout un réel  
engagement et une  
présence de tous  
les instants. »

### COUP DE POUCE : LAURENCE COURIOL

Les locaux du SMGAS avaient besoin d'un bon toilettage, car notre structure, de par le statut public des Associations Syndicales et ses propres statuts, est un fort producteur de délibérations, documents comptables et financiers, dossiers techniques, courriers, etc. Il est devenu indispensable de trier, réorganiser et ranger l'ensemble de nos documents. Une tâche à laquelle s'est attelée Laurence Couriol pendant les mois d'octobre et de novembre 2006 dans le cadre d'un emploi à durée déterminée. Notre travail en sort plus efficace et les stagiaires destinés à intervenir dans le cadre des Schémas Directeur démarrant en 2007 devraient avoir plus facilement accès aux documents de fonctionnement dont ils auront besoin. Nous tenons à remercier Laurence pour le travail réalisé, fastidieux et parfois pénible, et espérons que ses qualités lui ouvriront rapidement les portes d'un emploi stable.

### MADAME FLEISCH : NOTRE NOUVEAU RECEVEUR

Le Receveur de la Trésorerie Principale Arles-Camargue nous a quitté pour profiter pleinement d'une retraite arlésienne méritée. Monsieur Germain Roméro a été l'un des artisans majeurs de la mise en conformité rigoureuse de la comptabilité des Associations Syndicales lors de la création du SMGAS en 1996. Un grand nombre de Présidents des Associations Syndicales ainsi que Jean-Paul Taris, Président du SMGAS et tout le personnel du SMGAS se sont réunis en sa présence le 6 septembre dernier pour lui signifier leur reconnaissance. Les perspectives de travail et de progrès à venir, notamment les perspectives décrites dans ce bulletin, n'auraient en effet pas pu être envisagées sans ce travail de fond sur la gestion des Associations. Madame Monique Fleisch assure désormais le poste de receveur pour une grande majorité des Associations du SMGAS. Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes assurés de la continuité de la collaboration efficace entre la Trésorerie d'Arles et le SMGAS. Plusieurs échanges portant sur le développement des outils de gestion ont déjà eu lieu, échanges qui laissent clairement augurer d'un partenariat efficace et constructif pour les Associations Syndicales.

Trésorerie  
d'Arles :  
succession assurée  
pour une figure  
des ASA

Syndicat Mixte de Gestion des  
Associations Syndicales du  
Pays d'Arles - SMGAS

Pavillon du Canal  
Chemin de Barriol  
13 637 ARLES CEDEX

Téléphone : 04 90 96 44 91  
Télécopie : 04 90 49 90 77

Messagerie : smgas@wanadoo.fr

VOIX D'EAUX : Direction de la Publication : Jean-Paul Taris — Rédaction : Philippe Pace / Bernard Bacchi — Crédit photo : SMGAS — Impression : SMGAS — Nombre d'exemplaires : 400

Diffusion : Présidents et Syndics des Associations Syndicales affiliées SMGAS, Sous-Préfecture d'Arles, Sous-Préfecture d'Aix en Provence, Trésorerie Municipale d'Arles-Camargue, Trésorerie Municipale de Maussane, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (Marseille et Antenne d'Arles), Communes d'Arles (Maire et Adjoint Spécial), des Saintes Maries de la Mer, de Port-Saint-Louis-du-Rhône, de Saint-Martin-de-Crau, de Fontvieille, du Paradou, de Maussane-les-Alpilles, de Mouriers, d'Aureille, Parc Naturel Régional de Camargue, Tour du Valat, Dynamique Écologique et Sociale en Milieu Deltaïque, Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Nappe de Crau, Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Crau, Agence Publique du Massif des Alpilles, Commission Exécutive Durance, Syndicat des Riziculteurs, Comité du Foin de Crau, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Agence de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône, ASA-info, Port Autonome de Marseille, Journal la Provence.